



## Communiqué de presse

---

Paris le 7 décembre 2010

### Communiqué

Comme le relate le Parisien en son édition du mardi 7 décembre 2010, des détournements de fonds, effectués en 2008-2009, ont été constatés au profit du compte personnel d'une adjointe du service comptabilité de la Conférence des évêques de France. Plainte a été immédiatement déposée après découverte de ces malversations. Une enquête a été diligentée. La procédure a suivi son cours. La Conférence des évêques n'a pas d'autre commentaire à faire, dans l'attente d'une décision de justice. L'Eglise catholique, par son organisation et le financement de ses activités, repose sur la confiance de ses fidèles. Il est déplorable que certains en abusent. Une partie de cet argent devrait être récupérée, permettant d'assurer, comme il se doit, les missions de l'Eglise.

Mgr Hérouard  
*Secrétaire Général de la CEF*